

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD1063

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 33 A

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de cet alinéa n'est pas satisfaisante ; les dispositions relatives aux obligations réelles environnementales sont transférées à l'article 33.